

Rapport du Comité Central de la Société Helvétique des Sciences Naturelles pour l'année 1923

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: AssociationNews

Zeitschrift: **Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden
Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences
Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali**

Band (Jahr): **105 (1924)**

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

I.

Bericht des Zentralvorstandes, nebst Kassabericht und Inventaren

Rapport du Comité central, Rapport financier et Inventaires

Rapporto del Comitato centrale, Rapporto finanziario ed Inventarii

**Rapport du Comité Central de la Société Helvétique des Sciences
Naturelles**

pour l'année 1923

Lu à l'assemblée générale administrative du 1^{er} octobre 1924

par Monsieur *Maurice Lugeon*

Messieurs,

Conformément à la modification des statuts que vous avez votée à Zermatt, notre rapport doit être clos au 31 décembre 1923. Il ne s'étend donc que sur la courte période des six derniers mois de 1923. Toutefois, il vous sera également rapporté sur des questions dont l'étude a été commencée en 1923 et terminée en 1924.

Prenant l'ordonnance de notre précédent rapport, examinons tout d'abord les relations extérieures.

L'Union Internationale de Physique pure et appliquée a été fondée à Bruxelles en 1922. Nous avons donc songé à grouper les physiciens suisses qui seront représentés dans cette union par un comité national actuellement constitué comme suit:

Délégués du Comité de la Société Suisse de Physique:

- M. H. Zickendraht (Bâle),
- » A. Perrier (Lausanne),
- » E. Guillaume (Berne).

Trois autres membres:

- M. C. E. Guye (Genève),
- » A. Jaquerod (Neuchâtel),
- » A. Hagenbach (Bâle).

Ce comité a choisi comme délégué de la Suisse M. C. E. Guye.

Le Comité Central, agissant comme Conseil National de Recherches, a nant le Secrétaire général du Conseil International de Recherches ainsi que le bureau de l'Union Internationale de Physique de la constitution du Comité Suisse de Physique, de sorte que la Suisse fait dès maintenant partie de cette union internationale.

Cette union s'est réunie à Paris, le 10 décembre 1923. Quinze pays étaient représentés; le nôtre par M. C. E. Guye. Le projet des statuts de l'union a été adopté et le comité provisoire confirmé jusqu'en 1925.

Un congrès de physique projeté pour 1924 à Londres, a été ajourné afin de laisser le temps nécessaire pour compléter la constitution de l'union. Le meilleur esprit d'entente n'a cessé de régner parmi les délégués.

L'Union Suisse de Géodésie et de Géophysique a appelé dans son comité, à titre privé, M. Maurer, Directeur de la Station centrale de Météorologie de Zurich.

Votre Comité Central aurait désiré que l'une des organisations scientifiques d'Etat, soit la Station centrale de Météorologie, fut représentée officiellement dans ce comité suisse, afin qu'elle puisse être renseignée et discuter sur toutes les questions internationales qui seront soulevées au sein de l'union. Notre manière de voir n'a pas prévalu.

Et, cependant, il faut faire crédit à ces organisations internationales, jeunes encore. Celle de chimie marche, ailes déployées, et son avenir se montre fécond si on en juge par son court passé. Celle de géodésie et de géophysique témoigne de l'activité naissante de la section de géodésie, si l'on en juge par ses deux premiers « Bulletins ».

Dans son ensemble, l'union internationale se subdivise en sections qui sont au nombre de six : géodésie, sismologie, météorologie, magnétisme et électricité terrestre, océanographie physique et vulcanologie.

Vous pourrez constater, en consultant la liste des membres en charge de notre société, la disparition du nom de notre délégué à l'Union Solaire Internationale, M. le Prof. Wolfer. Cette union n'existe plus. Elle a été remplacée par une des sections de l'union internationale à la suite de la dernière conférence de cette union tenue à Rome en 1922. Cette Union astronomique paraît être également en bonne voie. Présidée par l'illustre professeur W. W. Campbell, elle a subdivisé son travail en 31 commissions, chacune dirigée par un spécialiste.

Dans notre rapport de 1923, le Comité Central vous faisait part, également, de la création de l'Union Internationale des Sciences Biologiques.

On sait que cette union compte, pour le moment, quatre sections : biologie, botanique, zoologie et biologie économique. Ici, comme pour la physique et la chimie, la science appliquée n'a pas été laissée de côté.

Votre Comité Central, soucieux de constituer en Suisse un comité qui nous représente dignement et pleinement, a tenu à faire appel également à des hommes dont la mission est d'appliquer la science aux besoins humains, siégeant à côté de ceux dont l'activité est plutôt dirigée vers la recherche dite désintéressée.

Le Département Fédéral de l'Economie Publique, auquel nous nous sommes adressés, a autorisé deux, sur quatre, de nos grands établissements de recherches agricoles à figurer officiellement dans le comité suisse en la personne d'un de leurs directeurs.

Le Comité Suisse de Biologie est constitué comme suit :

1° Représentants de la Société Suisse de Zoologie et du Concilium Bibliographicum :

- M. Bedot (Genève),
- » Zschokke (Bâle),
- » Strohl (Zurich).

2° Représentant de la Société Suisse d'Entomologie:

M. Schneider-Orelli (Zurich).

3° Représentants de la Société Suisse de Botanique:

M. Jaccard (Zurich),

» Briquet (Genève),

» Senn (Bâle).

4° Représentants des Etablissements fédéraux:

M. Faes (Lausanne) et

» Volkart (Oerlikon).

Le Comité Suisse de Biologie a désigné son bureau comme suit

M. Briquet, président,

» Strohl, vice-président,

» Faes, secrétaire.

Pendant que s'organisent ainsi dans les différents pays les unions nationales ou les comités qui les représentent et pendant que travaillent les unions organisées, le Conseil International de Recherches lui-même ne reste pas inactif, si nous en jugeons par le rapport annuel du 18 mars de son secrétaire général.

Quatre pays nouveaux ont adhéré au Conseil International; ce sont: l'Union Sud-Africaine, le Siam, le Chili et l'Egypte, de sorte qu'aujourd'hui 24 nations se sont groupées. Six unions sont en activité: astronomique, géodésie et géophysique, chimie pure et appliquée, mathématique, radiotélégraphie scientifique et physique, et les deux unions suivantes sont considérées comme régulièrement constituées: géographie et sciences biologiques.

Deux assemblées d'union ont eu lieu en 1923:

Chimie: Cambridge 17 juin.

Physique: Paris 10 décembre.

Le conseil s'est occupé de l'ancienne Association Internationale de Sismologie.

Dans une conférence tenue à Strasbourg les 24 et 25 avril 1922, il avait été décidé de liquider cette association et de transmettre ses documents scientifiques, sa bibliothèque, ainsi que le reste de son actif au nouvel organisme sismologique international que créera le Conseil International de Recherches.

Dix pays ont ratifié cette résolution et dix pays n'avaient pas donné de nouvelles au 18 mars 1924, bien que les délégués de cinq de ces pays avaient voté la résolution. Des réserves ont été faites par le Gouvernement allemand qui ne consent que provisoirement et sous réserve de tous les droits de l'Allemagne, par la Hongrie dont les réserves sont sans importance pratique et par la Suisse. Notre Gouvernement est volontiers disposé à prendre en considération la ratification des résolutions prises à Strasbourg et à Rome. Cependant, il croit préférable de réserver sa décision définitive à ce sujet jusqu'à ce que le résultat des délibérations de l'assemblée du Conseil International de Bruxelles en 1922 lui ait été communiqué.

Il est évident, et le secrétariat général le dit dans son rapport, que cette affaire concerne en effet le Conseil International de Recherches, puisque, en acceptant l'actif de l'ancienne association sismologique, il se charge aussi des responsabilités qui risquent de se présenter si ces trois pays réclamaient leur part de l'actif. Le secrétariat général ne croit pas à ce risque et son opinion est qu'il serait facile d'y parer.

Or, il est arrivé qu'à la session de Bruxelles, qui s'est tenue trois mois après la réunion de Strasbourg, le Conseil International n'a pas discuté de l'affaire, le délai ayant sans doute été trop court entre les deux assemblées. Ceci nous montre qu'il est préférable que la Suisse ne se charge pas des intérêts d'autrui.

Le secrétariat général s'est préoccupé de faciliter le transport des envois scientifiques, sans aborder encore la question des échanges internationaux. C'est ainsi que les envois des étalons physico-chimiques de Bruxelles se font, pour les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la Hollande et la Pologne, par la valise diplomatique. Il y a là un exemple à ne pas oublier et à suivre éventuellement, car la valise diplomatique, de mémoire si accueillante, réservera bien une petite place pour les menus désirs des hommes de science certainement inoffensifs.

La question de la création d'une langue internationale n'a pas été oubliée, mais le comité exécutif se propose de soumettre tout le dossier de cette langue auxiliaire à la Société des Nations qui s'occupe, paraît-il, de cette affaire.

Ajoutons, à propos de la Société des Nations, que celle-ci a envoyé une communication relative à la publication de résumés scientifiques (Science Abstracts).

Comme des cloisons étanches ne doivent pas exister entre les unions, le comité exécutif peut créer des comités spéciaux mettant en relations des spécialistes n'appartenant pas aux mêmes milieux.

C'est ainsi qu'un groupe d'hommes a été constitué pour l'étude des relations entre les phénomènes solaires et terrestres. Des spécialistes du magnétisme terrestre, des phénomènes solaires variables, des radiations solaires, des aurores boréales et de radiotélégraphie ont été désignés pour ces recherches.

Voilà, Messieurs, en résumé, ce qui se passe autour de nous. Il est évident que nous devons suivre de très près les grands rouages internationaux, et cela d'autant plus que nous sommes parmi les plus petits et par conséquent les moins à même de nous suffire à nous-mêmes. La science est de moins en moins nationale. Elle s'universalise de plus en plus et la coopération deviendra de plus en plus impérieuse. Mais ce sont là, ne nous le cachons pas, des dépenses en perspective. Nous ne doutons pas que l'on ne nous vienne en aide. Nous sommes petits, mais notre rôle à jouer est grand.

D'autres questions, d'autres objets d'intérêts internationaux ont été débattus dans nos milieux.

Le Conseil Fédéral nous a demandé notre opinion sur la réforme du calendrier. La commission consultative et technique des communications et du transit de la Société des Nations s'est en effet saisie de cette question. Elle a désiré se procurer les observations et suggestions des représentants du commerce, de la navigation, de l'agriculture et de la science.

L'enquête ouverte par le Département Fédéral de l'Intérieur a été poursuivie par nos soins dans nos milieux spécialisés des astronomes et des géophysiciens. Les réponses que nous avons reçues sont peu enthousiastes pour cette réforme, sauf en ce qui concerne la fixation de la fête de Pâques au premier ou au deuxième dimanche d'avril.

Notre Comité Central a été également sollicité de s'occuper de la question de la coopération intellectuelle. Nous avons été informés par M. Godet, Directeur de la Bibliothèque Nationale, membre de la sous-commission de bibliographie et de documentation de la commission de coopération intellectuelle de la Société des Nations, qu'une enquête générale sur l'état de la vie intellectuelle dans les différents pays avait été instituée.

Cette enquête a jeté un jour impressionnant sur la crise qui s'est abattue sur les travailleurs intellectuels, en particulier dans les pays à change déprécié.

L'aide a commencé à s'organiser par l'intermédiaire de commissions nationales, en relations avec la commission internationale. Celle-ci, avec l'appui de la Société des Nations, désire que des commissions nationales se forment aussi dans les pays non éprouvés par la guerre afin de faciliter les échanges.

A la suite de cet appel, un comité suisse a été créé.

Il est constitué par :

- M. Gonzague de Reynold, président,
- » Ed. Fischer, vice-président,
- » Marcel Godet, secrétaire.

Nous avons trouvé, là, l'occasion de parler de la question des échanges internationaux, sollicités que nous étions, du reste, par plusieurs de nos membres, qui nous montraient, une fois de plus, combien les frais de ports postaux chargent l'échange des publications de nos sociétés et commissions.

D'accord avec le Département Fédéral de l'Intérieur, cette question a été soumise au comité suisse, mais le département ne nous a pas caché qu'il redoutait, dans les temps actuels, tout ce qui pourrait charger la caisse fédérale.

Les dépenses annuelles actuelles se montent en effet à environ fr. 17,000.

Le bureau du Comité National va nantir de la question le Comité International et, par lui, la Société des Nations.

Cette question des échanges internationaux nous amène à vous parler d'une autre affaire d'entr'aide. Chacun se rappelle l'effroyable catastrophe dont le Japon fut victime l'an dernier. A côté des morts sans nombre, dont plusieurs savants de grande envergure, presque tout le capital de travail, instruments, bibliothèques, fut détruit.

Le Ministre du Japon à Berne, par l'intermédiaire du Département Fédéral de l'Intérieur, a fait appel à la générosité de nos sociétés savantes pour la reconstitution de la bibliothèque de Tokio totalement anéantie. Nous vous avons transmis cette juste demande et nous remercions les sociétés affiliées, cantonales et spécialisées de l'empressement qu'elles ont mis, à la presque unanimité, à répondre par des dons à l'appel des sinistrés.

Vous vous rappelez également le bruit qui a couru de l'incendie de l'Université de Berkeley le 17 septembre 1923. Nous étions prêts à porter là aussi notre consolation lorsque nous avons appris par une lettre que nous a adressée l'illustre W. W. Campbell, que l'Université proprement dite n'avait pas souffert, mais que toutefois le feu avait ravagé 60 « blocks » dans lesquels vivaient 140 professeurs et 1000 étudiants.

* * *

Venons-en maintenant aux affaires intérieures. Nous pouvons être plus brefs, puisque la plupart des faits importants vous sont signalés dans les rapports de nos commissions.

Nous ne saurions passer sous silence une véritable catastrophe dont a été victime, le 18 octobre, la Commission Géologique.

La presque totalité du stock de ses livres et cartes a été incendiée. C'est vraiment un malheur, quand on connaît ce qu'étaient ces œuvres admirables, rédigées avec un soin jaloux par tous les collaborateurs désintéressés de la commission. On peut même aller jusqu'à dire que plusieurs de ces publications étaient non seulement des travaux scientifiques du plus haut intérêt, mais encore des œuvres d'art. Tout cela n'est plus ! Heureusement que le service d'échange, que les ventes, ont permis de distribuer un minimum de 200 exemplaires de chaque publication, de sorte que l'on peut dire que toutes les grandes bibliothèques sont pourvues.

Cette grande perte n'a été que quelque peu atténuée par le jeu d'une assurance contre l'incendie. Le Comité Central n'a pas laissé passer la dure leçon sans en profiter. Toutes nos commissions ont été priées de revoir leur police d'assurance contre l'incendie et d'inspecter le lieu du dépôt de leur stock. Nous estimons même que dans chaque règlement de commission devrait exister un paragraphe concernant l'assurance du stock des publications et le renouvellement de cette assurance. Car si aujourd'hui les commissions intéressées se sont mises en ordre à ce point de vue, il ne faut point oublier que, dans la suite, la valeur d'un stock augmente presque nécessairement. Nous avons jugé bon également de prier quelques commissions d'assurer leur matériel de travail.

Nous saisissons l'occasion pour prier les sociétés affiliées de ne pas tarder à revoir, elles aussi, l'assurance de leurs publications en dépôt.

Nous avons eu l'an dernier d'autres regrets encore, plus pénibles, car rien ne peut venir nous remplacer ceux que la mort nous ravit et nous avons, à ce jour, à constater le départ définitif de 18 membres. Parmi eux plusieurs nous étaient très chers par leur attachement à notre société. Ce n'est pas sans douleur que nous avons vu partir l'un de nos doyens, cet homme si sympathique, le colonel J.-J. Lochmann, président d'honneur de la Commission Géodésique; puis le professeur U. Grubenmann, président de la Commission Géotechnique, qu'il dirigeait avec tant d'ardeur; enfin cet homme si distingué et si modeste, le chanoine Maurice Besse, qui, l'an dernier, présidait, plein de vaillance, la session de Zermatt.

La mort nous a ravi aussi trois membres honoraires: Messikommer, fils du fameux explorateur des habitations lacustres et donateur à notre société de la réserve de Robenhausen, Warming, de Copenhague, ce botaniste célèbre, codificateur des associations végétales et en quelque sorte un des fondateurs de la phytogéographie, enfin Gustave Eneström, mathématicien, bibliothécaire, un des hommes les plus érudits des temps présents qui a rendu des services inappréciables à la Commission Euler; il fut le fondateur de la «*Bibliotheca mathematica*».

En plus de ces 18 morts, 21 membres nous ont abandonnés et cette diminution de 39 membres n'a été compensée que par 29 nouveaux membres.

Signalons la générosité d'un de nos membres, dont nous taisons le nom, qui a, cette année encore, fait le don généreux de fr. 5000 à la Commission de Phytogéographie. Remercions-le en votre nom à tous; puisse son exemple être suivi!

Peu de changements sont survenus au sein des commissions. M. Mutzner a quitté la Commission Hydrobiologique.

Dans la Commission de Géotechnique, vous aurez également à remplacer les regrettés Schmidt et Grubenmann.

Il ne nous reste plus à vous parler que d'une seule chose, qui nous a causé passablement de soucis, non par elle-même, mais par ses conséquences et son ambiance, pouvons-nous dire.

L'an dernier, en assemblée générale, vous nous avez prié de nous occuper de la fameuse et presque célèbre histoire de la route de Gandria.

Cette affaire nous a montré, plus que jamais, tout ce qu'il y a de regrettable en Suisse dans l'organisation de la protection des monuments naturels. Votre Comité Central aurait bien voulu faire disparaître certaines rivalités, refondre tout dans un commun désir de simplifier pour aller, plus unis, vers le but que chacun cherche de son côté à atteindre. Notre bonne volonté s'est heurtée à des obstacles que le temps fera probablement disparaître, mais nous ne serons probablement plus là pour nous en occuper. Nous regrettons que l'on n'ait pas voulu comprendre notre bonne volonté. Mais nous avons fait ce que nous vous avons promis.

Nous sommes intervenus de deux manières dans l'affaire de Gandria : par une requête adressée au Gouvernement tessinois et par une lettre adressée au Conseil Fédéral.

Vous avez eu connaissance de la requête communiquée à chaque société cantonale. La plupart d'entre-elles ont approuvé notre rédaction, aucune observation ne nous ayant été adressée.

Espérons que l'intervention de la Société Helvétique aura fait quelque chose pour la conservation de ce site grandiose de Gandria.

Nous croyons, avec ce dernier sujet, avoir rapporté aussi fidèlement que possible sur les événements des six derniers mois de 1923 et sur les conséquences qui en ont découlé durant le cours de la présente année.

Vous voyez que la tâche de votre Comité Central ne diminue pas, au contraire. Nous vous demandons à tous de faciliter notre travail ; soyez persuadés qu'en retour nous ferons tout notre possible pour vous être utile dans l'idée commune de marcher, malgré la dureté des heures présentes, la main dans la main, vers l'avenir, non seulement notre avenir à nous, mais celui, plus précieux, de nos successeurs.

Kassabericht des Quästors der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft

für das Jahr 1923

A. *Zentralkasse*. Das Rechnungsergebnis pro 1923 ist etwas günstiger ausgefallen, als laut Budget vorgesehen war, dank einem sehr willkommenen Geschenk des Jahresvorstandes von Zermatt von Fr. 500 und den durch das Legat „Cornu“ erhöhten Zinsen, welche im verflossenen Jahre erstmals vollständig zur Verwendung gelangten. Die Aufnahmegebühren der 36 neuen und die Jahresbeiträge der Mitglieder betrugen Fr. 12,096; leider sind seit dem Krieg und infolge von häufigern Domizilwechseln oder Valutaschwierigkeiten stets eine grössere Anzahl von Jahresbeiträgen ausstehend und wurden manche Mitglieder im Ausland schliesslich zum Austritt aus unserer Gesellschaft gezwungen.

Zum erstenmal figurieren in der Rechnung, neben den schon früher geleisteten Zahlungen an den Conseil international de Recherches, Beiträge für die internationalen Unionen, astronomische, geodätische, geophysikalische und mathematische, welche der Bund mit Fr. 1710.35 vollständig übernommen hat.

In die Ausgaben fallen als Hauptposten die Saldozahlungen für die Verhandlungen und Nekrologe von 1922 und die Mitgliederliste Nr. 24. Der ganze Band „Verhandlungen“ von Bern 1922 kam, die Speditionskosten usw. inbegriffen, auf Fr. 12,336, das Mitgliederverzeichnis, bei einer Auflage von 1500 Exemplaren, auf total Fr. 2240 zu stehen. Mit den Auslagen für die Jahresversammlung, den Krediten an Kommissionen, dem Gründungsbeitrag für das Forschungsinstitut für Hochgebirgsphysiologie und Tuberkulose in Davos, Reiseentschädigungen,